

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 23 mai 2008

**Service instructeur**  
Service Administration et Finances

N° 2008-63-2

**Service consulté**

**RD 466 - Déviation d'ASPACH**

-----

**Travaux de modification de la ligne  
à 63 000 Volts ALTKIRCH - LUTTERBACH**

-----

**Avenant n° 1 à la convention n° 44/2007**

Résumé : *Le présent avenant entre Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et le Département, a pour objet de redéfinir l'article 3 de la convention n° 44/2007 du 29 juin 2007.*

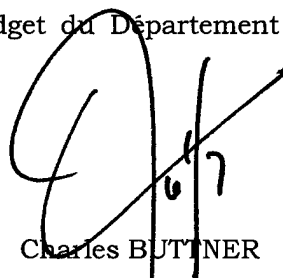
La convention n° 44/2007, signée dans le cadre de la déviation d'ASPACH, avait pour objet de définir la nature et le coût des travaux de modification de la ligne à 63 000 Volts ALTKIRCH - LUTTERBACH réalisés par la société RTE. Le montant estimé de l'opération était de 111 800 € HT.

A l'achèvement des travaux, et conformément au mémoire récapitulatif des dépenses présenté par RTE, le coût réel des travaux s'élève à 117 840 € HT, soit une augmentation de 5,4 %, ce qui représente une hausse de 6 040 € par rapport au devis estimatif.

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 44/2007 qui redéfinit le montant dû par le Département à RTE pour les travaux de modification de la ligne à 63 000 Volts ALTKIRCH - LUTTERBACH dans le cadre de la réalisation de la déviation d'ASPACH. Le coût réel des travaux, revu à la hausse, est de 117 840 € HT, ce qui représente une dépense supplémentaire de 6 040 €. Le projet d'avenant est joint au présent rapport,
- préciser que la dépense sera imputée au budget du Département au Programme AL 11, Chapitre 204, Nature 2042,
- m'autoriser à signer cet avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE**

**N° 44 /2007**

**TRAVAUX DE MODIFICATION**  
**LIGNE A 63 000 Volts ALTKIRCH – LUTTERBACH**

ENTRE

Le **Département du HAUT-RHIN**, 100 avenue d'Alsace 68000 COLMAR, représenté par M. Charles BUTTNER, Président du Conseil Général du Haut-Rhin, ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

**RTE EDF Transport**, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258, dont le siège social est situé tour Initiale, 1, terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex, représenté par M. Philippe MERCKLING directeur du Groupe d'Exploitation Transport ALSACE, 12 avenue de Hollande 68110 ILLZACH, ci-après dénommé « RTE »,

D'autre part,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

En application de l'article 3 de la convention ci-dessus désignée, signée le 06 août 2007, cet avenant a pour objet de préciser le coût réel des travaux engagés pour la modification de la ligne à 63 000 Volts Altkirch – Lutterbach dans le cadre de la réalisation de la déviation d'ASPACH RD 466.

Article 1 :

Le coût réel de l'opération s'élève à 117 839.10 €, soit un écart de + 5.4% par rapport au devis estimatif initial établi aux conditions de février 2007 (111 800€).

Un mémoire récapitulatif des dépenses est annexé au présent avenant (annexe 1).

Article 2 :

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Colmar

Le

M. Charles BUTTNER  
Président du Conseil Général du Haut Rhin

M. Philippe MERCKLING  
Directeur de RTE GET Alsace

*En autant d'exemplaires que de parties contractantes (signature précédée de la mention manuscrite : « Lu et Approuvé » et paraphes sur chaque page.)*

**ANNEXE 1**

**TRAVAUX DE MODIFICATION**  
**LIGNE A 63 000 Volts ALTKIRCH – LUTTERBACH**  
**CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE N° 44 /2007**

**MEMOIRE RECAPITULATIF DES DEPENSES**

ETUDES	11898.22
PISTES	18 125.00
GENIE CIVL	17 308.00
FOURNITURES	17 499.76
TRAVAUX RTE	44 786.79
	<hr/>
Sous Total	109 617.77
FRAIS GENERAUX 7.5%	8 221.33
	<hr/>
TOTAL	117 839.10